

CONSEIL D'ÉCOLE DU 06 NOVEMBRE 2023

Présents :

M Bouillaguet : directeur

M Bachellerie: maire de Marcillac-la-Croisille

Mme Audeguil: adjointe à la jeunesse et aux affaires scolaires

Mmes Fournier Monsolve, Geffrault Desforges : enseignantes

Mmes Hianne, Millet, Demeyer : parents d'élèves

Absentes excusées :

Mme Val, Mme Sirieix, Mme Dupuy

La séance est ouverte à 18h15.

Mme Millet et Mme Fournier Monsolve sont secrétaires de séance.

I. Rôle du conseil d'école

Il est réglementé par le décret n° 90-788 « Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires », du 6 septembre 1990.

Pour mémoire, le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- adopte le projet d'école.
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

II. Lecture des résultats des élections des délégués des parents d'élèves

Procès-verbal des résultats aux élections des parents d'élèves.

Elles ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023.

Inscrits : 126

Votants : 79 Bulletins nuls ou blancs : 17 Suffrages exprimés : 62

Taux de participation : 62,70 %

Nombre de sièges à pourvoir : 4

Résultats : 4 sièges pourvus.

Liste des titulaires
Mme Hianne Angélique
Mme Millet Karine
Mme Gouband Lorène
Mme Navalon Kathleen

Liste des suppléants
Mme Demeyer Gwendoline
M Jolivet Pierre
Mme Verholle Aurélie

Le directeur félicite et remercie les représentants des parents d'élèves nouvellement élus au conseil d'école pour leur présence.

III. Mouvement du personnel

Madame Val a été nommée pour l'année scolaire. Elle assure le remplacement de M Bouillaguet, pendant le temps de direction de l'école, tous les lundis.

IV. Effectifs des classes et répartition 2023/2024

Configuration de l'école et répartition pédagogique : 4 classes

Effectif : 82 élèves répartis ainsi :

- Effectif en maternelle : dont :
 - 2 TPS
 - 11 PS
 - 8 MS
 - 11 GS

- Effectif en élémentaire : dont :
 - 9 CP
 - 14 CE1
 - 7 CE2
 - 9 CM1
 - 11 CM2

Répartition pédagogique :

Maternelle : 2 TPS - 11 PS - 8 MS: Mme Sirieix

Élémentaire :

11 GS / 9 CP : Mme Fournier Monsolve
14 CE1 / 7 CE2 : Mme Geffrault Desforges
9 CM1 + 11 CM2 : M Bouillaguet et Mme Val

V. Vote du règlement intérieur de l'école

Les inscriptions se font en mairie. L'admission se fera à l'école.

Dans un souci d'économie de papier, le règlement intérieur de l'établissement est publié sur le blog de l'école, <https://blogsenclasse.fr/19-marcillac-ecole/>

En cas de désaccord, le règlement type départemental fait foi. Il est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ac-limoges.fr/reglement-type-departemental-des-ecoles-maternelles-et-elementaires-de-la-correze-121763>

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil d'école sera distribué, publié sur le blog de l'école et envoyé aux parents d'élèves élus par courriel.

VI. PPMS : Alerte « Risques majeurs » et Alerte « Attentat intrusion »

Le PPMS, ou "Plan Particulier de Mise en Sûreté" est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Ce plan définit notamment les lieux de confinement répartis dans l'école ; les procédures conservatoires devant être mises en place et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

Deux documents distincts sont rédigés :

- Le premier, « Risques majeurs » concerne les risques d'origine naturelle comme tempête, cyclone... ou d'origine technologique comme explosion, fuite de gaz... a été remis à jour, Un exercice sera réalisé le 8 décembre 2023.

- Le second concernant l'alerte « Attentat Intrusion » a été repensé par l'équipe pédagogique en fonction des remarques notées lors des précédents exercices.

Un exercice a été réalisé le 6 octobre 2023.

Toujours concernant la sécurité, un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 15 septembre 2023.

En cas de déclenchement du PPMS, il est rappelé aux parents de **ne pas se rendre à l'école et de ne pas téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.**

A l'heure actuelle, le déclenchement du PPMS Alerte « Attentat intrusion » se fait au moyen d'une corne de brune et celui Alerte « Risques majeurs » à l'aide d'un sifflet.

→ Serait-il possible d'envisager un système d'alerte dans le même principe que l'alerte incendie avec une sonnerie différente pour l'intrusion et pour le risque majeur ?

→ Des malles PPMS sont demandées par le directeur pour chaque lieu de confinement.

VII. Protocole PHARE

Il est obligatoire depuis la rentrée 2022. Un protocole a été rédigé par l'équipe pédagogique et il est mis en place au sein de l'école.

Le directeur rappelle :

- Définition du harcèlement : (source Eduscol) « Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut-être verbale, physique, ou psychologique commise avec intention de nuire. Ces actes de violence sont le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Elle survient en milieu scolaire et peut se prolonger en dehors notamment via les réseaux sociaux », interdits aux élèves de moins de 13 ans.

- Présentation du protocole : C'est la méthode Pikas, dite « méthode de la préoccupation partagée ». Elle consiste à une série d'entretiens individuels avec les élèves impliqués dans une situation d'intimidation scolaire en tant qu'intimidateur présumé, cible (victime) et/ou témoin. L'approche est non blâmante. Les professionnels qui mènent les entretiens n'ont pas pour but de rechercher les responsabilités et de sanctionner les auteurs présumés. L'objectif est de faire partager une « préoccupation » pour la situation de la cible par toutes les personnes impliquées et ainsi permettre à chacun de sortir positivement de ce processus afin que l'intimidation cesse.

Le décret du 16 août 2023 ART R 411-11-1 précise que : « Lorsque le comportement intentionnel et répété fait peser un risque avéré sur la sécurité ou la santé des autres élèves, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de 5 jours ».

VIII. Evaluations nationales

Des évaluations nationales ont eu lieu du 11 au 22 septembre. Elles concernaient les classes de CP, CE1 et CM1. **Un second temps d'évaluation à mi-parcours** doit se tenir entre le lundi 15 janvier et le vendredi 26 janvier 2024 pour la classe de CP.

En début de CP, les évaluations en français portent sur **la reconnaissance de lettres, la manipulation de sons, le vocabulaire et la compréhension du langage oral**. En mathématiques, les évaluations portent sur la **compréhension et l'utilisation des nombres, la résolution de problèmes ainsi que l'espace et la géométrie**.

En début de CE1, les évaluations en français portent sur la **maîtrise de la lecture, de l'écriture, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit**. En mathématiques, les évaluations portent sur la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul posé, la résolution de problèmes ainsi que l'espace et la géométrie**.

En début de CM1, les évaluations en français portent sur la **maîtrise de la lecture, de l'écriture, le vocabulaire et la compréhension du langage oral et écrit**. En mathématiques, les évaluations portent sur la **compréhension et l'utilisation des nombres, le calcul mental, le calcul posé et la résolution de problèmes**.

Concernant les résultats des évaluations, ils laissent apparaître des points à renforcer pour certains élèves :

- Pour les CP : peu de difficultés rencontrées
- Pour les CE1 : lecture à haute voix et écriture des mots, additionner, soustraire et résoudre des problèmes
- Pour les CM1 : écriture des mots, techniques opératoires (multiplication), calcul mental et calcul réfléchi ainsi que la résolution de problèmes

IX. Projets pédagogiques des classes

Les classes de TPS-PS-MS et CM1-CM2 ont participé à l'atelier proposé par « Ville à joie » lors du marché du 17 octobre sur le thème de la mobilité.

École et cinéma :

Projections organisées par Ciné + à la salle des fêtes de Marcillac.

- Maternelle : **2ème trimestre** : Petites casseroles
3ème trimestre : A table !
- Cycles 2 & 3 : **1er trimestre** : L'extraordinaire voyage de Marona
2ème trimestre : La vallée des loups
3ème trimestre : Cycle 2 : Katia et le crocodile
Cycle 3 : Ma vie de courgette

Théâtre à Tulle : classe de CE1-CE2 : Je suis Tigre le 25 Mars

Prix des incorruptibles : Classes de GS-CP à CM

Opération nationale destinée à inciter les enfants à lire. Plusieurs livres sont proposés à la lecture et les enfants votent pour leur livre préféré à la fin de l'année.

Prix album jeunesse : classe de GS – CP et classe maternelle.

EPS :

- Cycle natation pour les CE et CM du 6 au 24 novembre à Égletons
- 23 novembre : cross de secteur pour les CE et CM qualificatif pour le cross départemental du 13 décembre à Pompadour.
- cycle 1 : 25 janvier, jeux de lutte
8 février, aventures motrices
- cycle 2 : courant janvier, cycle foot (GS-CP)
23 janvier, jeux de lutte (CE)

25 janvier, jeux de lutte (GS / CP)
5 mars, orientation et jeux traditionnels
Danses traditionnelles avec bal en mars (GS à CE2)
7 mai, athlétisme et course longue
Tennis (CE)
Vélo en fin d'année (CE)

- cycle 3 : 4 avril, rugby et jeux collectifs
7 mai, athlétisme et course longue

Projet de classes

- GS – CP et CE : Projet interdisciplinaire autour de petites bêtes de nos campagnes, en association avec Pascale Guérin, artiste plasticienne, le CPIE de la Corrèze et la Cité des insectes de Nedde (87) (visite réalisée en septembre).

- CM : voyage à Chamonix (séjour hiver) du 15 au 21 janvier 2024

- Projet « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE) : Les enseignants de l'école souhaiteraient monter un projet de renaturation de la cour de l'école. Un contact a été établi avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Tulle. La collectivité doit en faire la demande. Un projet NEFLE est un **projet monté au niveau local en faveur des élèves et financé par l'Etat** à travers le Fonds d'innovation pédagogique.

- Projet 1 : agrandissement de la cour de l'école qui engloberait la partie autour du tilleul. Aménagement de cette nouvelle partie et aménagement de la cour existante afin de lutter contre les fortes chaleurs.

- Projet 2 : récupération pour l'école de la partie autour du tilleul et du parking. Aménagement de ces espaces et de la cour. Création d'un parking derrière l'école.

X. Travaux : Bilan et nouvelles demandes

La porte d'entrée a été réparée.

La fontaine en maternelle a été réparée.

Des plaques au plafond sont mouillées dans les classes de CM et CE à chaque fois qu'il pleut.

L'installation d'une sonnette au portail est demandée dans le cadre de Vigipirate.

XI. Questions diverses

Serait-il possible d'installer un miroir au niveau du portail de la cantine ? Oui.

Les enfants se plaignent du bruit à la cantine. Il y a 65 enfants sur 3 espaces. C'est le temps de coupure des enfants. Lors de l'aménagement de la cantine, des panneaux anti-bruit ont été posés sur les murs. L'an dernier, les élèves des classes ont été mixés.

Les serviettes de cantine sont cousues, elles vont bientôt arriver.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

À Marcillac le 6 novembre 2023

La représentante des parents d'élèves



Mme K. Millet

Le directeur



M F. Bouillaguet